

Étienne Chantrel est nommé chef du service des concentrations de l'Autorité de la concurrence

Publié le 03 janvier 2017

Il prendra ses fonctions le 1er février.

Étienne Chantrel est nommé rapporteur général adjoint et chef du service des concentrations à compter du 1er février. Il succèdera à Simon Genevaz.

Isabelle de Silva, présidente de l'Autorité, et Virginie Beaumeunier, rapporteure générale adressent à ce dernier leurs vifs remerciements pour l'ensemble du travail accompli pendant ces dix ans à l'Autorité en qualité, successivement, de rapporteur, adjoint puis chef du service des concentrations et lui souhaitent pleine réussite dans ses nouvelles fonctions à la Commission européenne.

Ancien élève de l'École normale supérieure (Ulm), Étienne Chantrel est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE), et est administrateur de l'INSEE. Titulaire d'un doctorat en économie, il a enseigné (moniteur puis attaché de recherche) à l'université de Toulouse I entre 2002 et 2006. Adjoint au chef du bureau « Activités tertiaires et concurrence » à la direction générale du Trésor (2008-2010), il fut parallèlement rapporteur de la mission sur l'appréciation de la sanction en matière de pratiques anticoncurrentielles (2010). Adjoint au chef du bureau « Politique macroéconomique de la France » à la direction générale du Trésor (2011-2013), il fut chef de la section zone euro à la division de la synthèse conjoncturelle de l'INSEE (2013-2014).

Conseiller chargé des réformes structurelles et de la concurrence au cabinet

des ministres de l'économie Arnaud Montebourg et Emmanuel Macron (2014-2016), il fut aussi conseiller chargé de la consommation au cabinet du secrétariat d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire, d'avril à août 2014. Il fut chargé de mission à la direction générale du Trésor de septembre 2016 à janvier 2017.

> *Consulter la décision de nomination d'Étienne Chantrel*

Pour rappel :

L'Autorité de la concurrence est l'autorité administrative indépendante chargée de garantir le bon fonctionnement de la concurrence sur les marchés.

Elle remplit à ce titre trois missions principales :

- la détection et la sanction des pratiques anticoncurrentielles (ententes, abus de position dominante) ;
- le contrôle des opérations de concentration (rachats, fusions, acquisitions) ;
- l'émission, par des avis, de recommandations publiques afin d'améliorer le fonctionnement des marchés.

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la
communication

01 55 04 02 14

Contacteur par mail